

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement CHF 5'050'000 pour financer l'acquisition d'une surface de terrain de 18'300 m², à détacher du bien-fonds n° 363 du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction d'un futur gymnase

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 1^{er} février 2018, à la Salle Cité, rue Cité-Devant, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées, Anne-Laure Botteron et Isabelle Freymond (qui remplace Delphine Probst) ainsi que de Messieurs les Députés Alexandre Berthoud, Daniel Develey, Claude Matter, Jean-François Thuillard, Daniel Trolliet et du soussigné, lequel a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Le Conseil d'Etat était représenté par Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE).

Madame Gaëlle Corthay a tenu les notes de séance, ce dont nous la remercions vivement.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat souligne que l'objet de cette commission est l'achat du terrain visant à la construction d'un gymnase à Echallens. Le Conseiller d'Etat note que des interpellations et des questions ont été déposées sur des problématiques qui seront traitées après l'achat du terrain.

3. DISCUSSION GENERALE

Une commissaire juge qu'il est temps de faire un gymnase à Echallens, notamment afin de réduire l'encombrement des transports publics. Elle appelle à soutenir l'achat de ce terrain.

Un Député souligne que le préavis de la commune d'Echallens (Préavis municipal n°13, 4 septembre 2017) stipulait l'engagement du Canton à prendre à sa charge certains frais liés aux infrastructures. C'est notamment le cas des aménagements routiers. Il demande comment les transports seront organisés, soit quelle route amènera sur cette parcelle, et questionne également son statut – cette route sera-t-elle une exception ou changera-t-elle de classification ? Enfin, il s'interroge sur la planification du concours.

M. Broulis répond qu'il est encore tôt dans le projet pour avoir les réponses à ces questions et que la priorité pour le moment est l'achat d'un bien-fonds. Si le Grand Conseil accepte son acquisition, la planification de détails se fera avec la commune, quant à l'aménagement routier entre autre et les diverses négociations. Le Conseiller d'Etat souligne que le calendrier présent dans l'exposé des motifs et projet de décret en page 4 est provisoire. Il est à prendre à titre indicatif.

Un élu demande si d'autres possibilités ont été étudiées ou si d'autres lieux du Gros-de-Vaud ont été envisagés. Il aimerait savoir si c'est le dernier terrain de ce type dans cette région et si c'est donc la dernière fois qu'un tel bâtiment sera construit.

M. Broulis explique que le Canton a une politique de décentralisation des gymnases. Ce n'est donc vraisemblablement pas la dernière fois qu'un tel projet sera construit. Echallens a été choisi parce que

des transports publics existent et que les établissements scolaires y sont denses. Le nord du canton enregistre aujourd'hui un développement démographique et les établissements scolaires doivent suivre cette courbe. De plus, c'est le meilleur emplacement qui a pu être examiné par la commune et le Canton sur Echallens.

Un député relève que l'estimation de la population vaudoise pour 2024 est de 887'800 à près d'un million selon l'office fédéral de la statistique (OFS). Il s'étonne de l'écart entre les deux estimations et demande comment ces chiffres sont obtenus.

Il lui est répondu que le service cantonal de recherche et d'information statistique – StatVd – travaille avec l'OFS pour connaître l'évolution démographique de la population. Les critères sont notamment les naissances, les décès, les arrivées et les départs du Canton. Dans le domaine scolaire, les statistiques se font avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour préparer les besoins. Le nombre d'élèves attendus au gymnase dans un certain nombre d'années dépend par exemple du nombre d'élèves actuellement à l'école obligatoire, des arrivées et des départs attendus et de leur proportion de jeunes. Les chiffres vaudois s'avèrent assez précis.

Une Députée est favorable à la création d'un gymnase à Echallens, notamment pour des questions de mobilité. Elle demande ce qu'il se passerait si le projet de gymnase était abandonné pour des raisons démographiques.

M. Broulis explique que la direction prise est plutôt celle d'une densification dans la région. Mais dans un tel scénario de stagnation démographique, l'Etat serait toujours propriétaire. Et les étudiants seraient répartis entre Lausanne et Yverdon en fonction de leur lieu de domicile. Le Chef du DFIRE assure qu'aucun élément ne laisse présager un changement de tendance démographique. Sur quoi un Député rappelle qu'il est très difficile aujourd'hui de trouver un terrain de ce type. Il estime que le terrain choisi est une opportunité à saisir.

Une Députée explique la situation actuelle des transports dans la région. Des lignes de bus existent d'ores et déjà dans la région, qui amènent à la gare d'Echallens. De la gare d'Echallens, le LEB peut être emprunté jusqu'à l'arrêt « Grésaley », qui se situe à 5 minutes à pieds du collège. Elle souligne ainsi qu'il y a aurait la possibilité d'emmener les élèves jusqu'au gymnase sans pour autant augmenter les lignes de bus et rappelle également l'existence d'un parking sur le site, relié aux terrains de sports. Madame la Députée relève enfin que les infrastructures et les transports sont présents, bien qu'il faille peut-être les augmenter en fonction du nombre d'élèves. Elle estime donc idéale cette parcelle.

Un élu souhaite que le flux de pendulaires puisse s'inverser. L'Ouest lausannois se développe et ses étudiants pourront aller jusqu'à l'arrêt de « Grésaley ». Depuis cette gare du LEB, le député souligne que le terrain est à quelques centaines de mètres à pieds, dans une zone sans circulation. Il est disposé à soutenir ce projet.

Un Député relève que le long de la ligne du LEB, les transports ne poseront pas de problème. Il souhaite que la planification essaie de résoudre les problèmes de mobilité pour les autres axes. Il juge par exemple les 8 km de Froideville à Echallens comme très compliqués à parcourir en transports publics.

Un autre commissaire confirme que l'axe Est-Ouest n'est presque pas desservi dans le Gros-de-Vaud parce qu'il y a peu de demandes. C'est peut-être l'opportunité de le développer, mais le député juge que c'est l'étude qui le déterminera.

Le Conseil d'Etat est conscient que toute cette planification de détails par secteur d'activité devra se faire. Le développement des transports dépendra notamment du nombre d'usagers et de la rentabilité des lignes.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

L'examen point par point de l'exposé des motifs n'a pas fait l'objet de remarques.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 11 mars 2018

Le rapporteur :
Philippe Ducommun

Annexes :

- 2 plans de situation





